

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 février 2026	Le neuf février deux mil vingt-six à 18h35, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 02 février 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.
Date de convocation 02 février 2026	<u>Étaient présents</u> : Cédric VIGUERARD, Anne-Sophie DE BESSES, Léon TAISNE, Carole HERVAGULT, Karine BOTTE, Ludovic GUIOT (arrivé à 19h10), Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Pascal MARIE, Manuella FERREIRA, Monique INFRAY, Anthony LE PENNEC, Maryvonne DAVOT, Arnaud DAMIEN, Nadine DESCHAMPS, Danielle BERTRE, Philippe MAUGER, Mourad AFIF-HASSANI, Guy COTTREZ, Géraldine SUBLET, François BIQUILLON, William BERTRAND
Nombre de Conseillers	
En exercice.....	27
Présents	23
Pouvoirs	02
Votants	25
	<u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Corentin LECOMTE à Cédric VIGUERARD, Hervé LOUR à François BIQUILLON
	<u>Absents</u> : Albert NANIYOULA, Olivier MOHLO
	<u>Secrétaire de séance</u> : Géraldine SUBLET

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

26.09 – DECISIONS BUDGETAIRES – CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES D'ETAT INSTITUTEE AUPRES DE LA POLICE MUNICIPALE

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune de Pont de l'Arche dispose d'une régie de recettes de l'Etat instituée par arrêté préfectoral n° DRHMM/SAF-10-015 du 07 octobre 2010.

Suite à la dématérialisation du traitement des amendes, la régie d'état via les carnets à souches d'encaissement immédiat n'est plus utilisée. Elle servait à encaisser le produit d'une amende réglé sur place par le contrevenant.

Cette régie est inactive depuis la mise en place du procès-verbal électronique.

Sur proposition de la division des opérations de l'Etat de la DDFIP de l'Eure, il est demandé à la collectivité de procéder à la clôture de la régie de recettes de l'Etat.

Vu l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2002 portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de Pont de l'Arche,

Vu l'agrément de Monsieur Jean-Christophe BRESSIS par Monsieur le Trésorier-payeur général de l'Eure en date du 07 octobre 2010,

Vu l'arrêté n°DRHMM/SAF-10-015 du 07 octobre 2010 portant nomination d'un régisseur de recettes auprès de la police Municipale de Pont de l'Arche,

Considérant que la régie d'État auprès de la police municipale de la commune de Pont de l'Arche est aujourd'hui inactive en raison d'une évolution technologique rendant son usage obsolète et dans un objectif d'optimisation de la gestion communale,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **DE CLOTURER** la régie de recettes de l'Etat instituée auprès de la police municipale
- **DE DEMANDER** aux services de la préfecture et de la direction départementale des finances publiques de prendre acte de cette décision
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la clôture de cette régie

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	25
Pour	25
Contre	-
Abstention	-

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents



Le/La secrétaire de séance

Certifié conforme et exécutoire

Le Maire de Pont de l'Arche,

Richard JACQUET

